

Fiche C

Démarches utiles pour la société civile au sein de la CNULCD

Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle essentiel dans les processus de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). En assurant le lien entre les communautés locales, les décideurs et les institutions internationales, elles contribuent à promouvoir des approches inclusives, à renforcer la participation des populations concernées et à porter les connaissances et les besoins des territoires dans les débats politiques. Leur engagement est indispensable pour favoriser une mise en œuvre efficace et concrète de la Convention, soutenir des solutions durables face à la dégradation des terres et les sécheresses, ainsi que renforcer la résilience des communautés locales.

1. S'accréditer à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification

La [Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification](#) reconnaît le rôle vital des OSC pour défendre les intérêts des communautés locales affectées par la dégradation des terres et les sécheresses.

Aussi, la Convention permet à toute organisation non gouvernementale compétente dans les domaines visés par la Convention d'être admise aux sessions de la Conférence des Parties (COP) en qualité d'observateur ([paragraphe 7 de l'article 22 de la CNULCD](#)). Ces organisations doivent soumettre une demande d'accréditation au secrétariat exécutif de la Convention.

Leur accréditation est prononcée lors de la COP suivante, si aucun pays ne s'y oppose.

L'accréditation à la CNULCD permet aux OSC de :

- Participer aux sessions des Conférences des Parties et des organes subsidiaires.
- Organiser des événements parallèles lors des COP.
- Candidater aux positions de représentant et observateur des OSC (au panel des OSC, à l'interface science-politique, etc.)

Les organisations de la société civile qui souhaitent être accréditées doivent :

- Présenter des qualifications dans les domaines d'actions liés à la CNULCD.

Informez le secrétariat de la CNULCD en remplissant [ce formulaire en ligne](#) (en français, anglais, ou espagnol).

Le formulaire en ligne doit être renseigné avec des informations d'identification et de contact de l'organisation souhaitant être accréditée, ainsi qu'avec des détails sur ses actions et son expertise en termes de lutte contre la dégradation des terres.

Le formulaire permet de nommer un-e représentant-e de l'organisation qui sera le point de contact pour les échanges avec le secrétariat de la CNULCD.

Enfin, pour compléter sa candidature, l'organisation souhaitant être accréditée, doit transmettre via le formulaire une série de documents :

- Une lettre adressée au secrétaire exécutif de la CNULCD et signée par le représentant légal de l'organisation faisant état de la demande d'accréditation.
- Les statuts, des documents détaillant la gouvernance de l'organisation, le dernier rapport d'activité incluant les aspects financiers

Le secrétariat de la CNULCD examine toutes les demandes reçues et vérifie leur éligibilité. L'accréditation des organisations de la société civile éligibles est ensuite approuvée lors de la Conférence des Parties.

➔ Il est recommandé de déposer sa demande d'accréditation plusieurs mois avant la COP à laquelle l'organisation souhaite participer. Les nouvelles accréditations doivent être examinées et validées par le secrétariat de la Convention, ce qui nécessite un certain délai.

Ces informations sont extraites de la [page dédiée à l'accréditation des OSC sur le site de la CNULCD](#).

Une fois accréditées, les OSC sont intégrées dans les listes de diffusion d'information émanant du secrétariat et du panel des OSC. Il peut être nécessaire de contacter ces derniers pour s'en assurer.

Écrire au Secrétariat de la CNULCD : cso@unccd.int
Écrire au panel des OSC : csopanel@unccd.int

2. Se positionner en tant que représentant de la société civile

Une fois accrédité, plusieurs opportunités s'offrent aux OSC actives dans les domaines relatifs à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, désirant s'investir davantage dans le suivi de la CNULCD.

Le Panel des organisations de la société civile

Créé par décision de la COP, le panel des OSC a pour objectif de faciliter la coordination, la communication et la collaboration entre les OSC accréditées.

Il est composé d'un-e représentant-e d'OSC pour chacune des 5 régions du monde :

1 Afrique

2 Asie

3 Amérique Latine
et Caraïbes

4 Europe de l'Ouest
et Autres Groupes

5 Europe centrale
et de l'Est

Les membres du panel s'engagent pour un biennium de 2 ans entre deux Conférences des Parties.

Pour en savoir plus, se référer à la fiche D
du cahier n°1

Les membres du panel sont élus par les OSC accréditées de leur région. À l'issue de la COP, le secrétariat de la CNULCD lance un appel à nomination pour identifier les candidat-es au renouvellement du panel.

Les OSC désirant présenter un-e candidat-e doivent transmettre un dossier composé de :

- Couverture Un formulaire de désignation intégrant entre autres les informations suivantes :
 - Identité et contact de la personne désignée
 - Expérience de la personne désignée au sein de l'OSC et au sein de la CNULCD
 - Langues maîtrisées (Anglais, Espagnol, Français)
- Une lettre signée par la direction ou la présidence de l'OSC (Une personne habilitée n'étant pas le-la candidat-e désigné-e) confirmant l'engagement de l'organisation à assumer les responsabilités et tâches dévolues au panel.
- Un document décrivant les engagements de l'OSC et son expérience au sein de la CNULCD.
- Un plan d'action détaillant comment la personne désignée souhaite mener son mandat à bien au sein du panel.
- Les rapports annuels et financiers de l'OSC, ainsi que la liste des membres de son conseil d'administration.

Pour être éligible à l'élection, il est nécessaire de respecter les critères suivants :

- Travailler au sein d'une OSC accréditée et active depuis au moins 3 ans.
- Démontrer une expérience sur les enjeux liés à la CNULCD, le plaidoyer, la représentation de la société civile, etc.
- Être en mesure de s'exprimer et travailler en anglais : toutes les réunions et échanges entre les membres du panel des OSC ont lieu en anglais. De même que la plupart des échanges au sein de la CNULCD.
- Disposer d'outils informatiques permettant de travailler à distance : pendant 2 ans les membres du panel se réuniront chaque mois en visio-conférence. Ils seront amenés à transmettre des informations par email aux OSC accréditées et à organiser ou participer à des webinaires. Une bonne connexion internet et du matériel informatique en état de fonctionnement sont donc indispensables.
- Enfin, il faut pouvoir montrer sa motivation à animer le réseau des OSC accréditées et assurer leur représentation.

Lorsque plusieurs personnes ont candidaté pour représenter une région, les OSC accréditées sont amenées à voter pour les départager. Les candidat-es peuvent alors mener une campagne électorale :

- En écrivant aux OSC accréditées pour se présenter et détailler ses motivations. Le secrétariat de la CNULCD et le panel sortant peuvent transmettre les listes de diffusion des OSC accréditées.
- En mobilisant les réseaux actifs au sein de la CNULCD, tels que Drynet ou le ReSaD pour soutenir sa candidature.
- Si le souhait d'être candidat-e est pris bien en amont, en échangeant avec les OSC présentes lors de la COP.

Le mandat du panel des OSC est assuré de manière bénévole, et la charge de travail n'est pas négligeable, en particulier à l'approche des réunions du CRIC et de la COP. La décision de candidater pour rejoindre le panel doit être murement réfléchie et partagée en interne au sein de l'OSC. La personne désignée doit pouvoir dégager du temps de ses tâches quotidiennes pour le consacrer au panel. Elle doit dans la mesure du possible pouvoir également bénéficier du soutien de ses collègues dans l'accomplissement de la mission.

En contrepartie, être membre du panel apporte un renforcement des compétences de la personne désignée et de son OSC. Ce mandat peut aussi permettre de s'insérer davantage dans l'écosystème des acteurs de la CNULCD et élargir son réseau partenarial.

Avant de candidater, il est possible de discuter et questionner les anciens membres des panels, qui restent généralement impliqués au sein de la CNULCD.

Les autres postes d'observateur-ices de la société civile

Des représentant-es de la société civile siègent également au sein de l'Interface science-politique (ISP) – Science-Policy Interface (SPI) en anglais – de la CNULCD, ainsi qu'au sein de groupes de travail intergouvernementaux mis en place sur décision de COP (les derniers groupes de travail intergouvernementaux ont porté sur la sécheresse, l'évaluation du cadre stratégique 2018–2030 de la CNULCD, l'établissement du futur cadre stratégique (Post-2030).

Observateur-ice des OSC au sein des groupes de travail intergouvernementaux

Ces groupes de travail rassemblent des représentant-es des Parties et des observateur-ices. Ils sont chargés de fournir un rapport sur leurs travaux ainsi que des recommandations en vue de la COP suivante. Y participer est donc également stratégique pour la société civile qui peut ainsi influencer le contenu des décisions futures. **Il est nécessaire que les personnes qui représente la société civile aient une bonne compréhension de la CNULCD et des enjeux des négociations, ainsi qu'une capacité à dialoguer de manière constructive avec les décideurs.**

Pour désigner des représentant-es de la société civile au sein de ces groupes de travail, le secrétariat lance un appel à nomination. À la suite de quoi ce ne sont pas les OSC accréditées qui élisent leur représentant-e mais les Parties membres du groupe de travail qui choisissent la personne la plus à même de contribuer aux travaux.

Observateur-ice des OSC au sein de l'Interface Science-Politique

Les observateur-ices de la société civile au sein de l'ISP participent aux travaux des scientifiques membres de l'ISP. Pour occuper cette position, il est donc nécessaire d'avoir un intérêt et une appétence pour les travaux de recherche et la vulgarisation scientifique. Participer à l'ISP permet de contribuer aux recommandations soumises à la COP pour décision, le poste d'observateur-ice est donc particulièrement stratégique.

Les observateur-ices de la société civile au sein de l'ISP sont désignés à l'issue d'une élection, dans des conditions similaires à l'élection pour le panel des OSC.

À l'issue d'une COP, le secrétariat lance un appel à nomination, puis se sont les OSC accréditées de toutes les régions qui votent pour un-e représentant-e.

La personne élue est dans un premier temps observateur-ice suppléant-e jusqu'à la COP suivante. Puis il ou elle devient pleinement observateur-ice pour les deux années suivantes.

Pour en savoir plus sur l'ISP se référer à la fiche A du cahier n°1

Sources

Les sites web consultés :

La CNULCD

<https://www.unccd.int/>

Texte de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification

https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-02/UNCCD_Convention_FRE.pdf

Désertif'actions

Edité en 2026 | Date de dernière mise à jour : 2026

Pour citation

Centre d'actions et de réalisations internationales (CARI), 2026, « Démarches utiles pour la société civile au sein de la CNULCD », *Les cahiers de Désertif'actions*, Cahier n°2, Fiche C, Viols-le-fort, (Ed.) GTD, France.

